



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
17 janvier 2020
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement
Troisième session
Genève, 4-6 novembre 2019

**Rapport du Groupe intergouvernemental
d'experts du financement du développement
sur sa troisième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 6 novembre 2019

GE.20-00711 (F) 240320 250320



* 2 0 0 0 7 1 1 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.....	3
A. Financement du développement : Coopération internationale pour le développement et problèmes systémiques connexes.....	3
B. Autres décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	6
II. Résumé établi par le Président	7
Financement du développement : Coopération internationale pour le développement et problèmes systémiques connexes.....	7
III. Questions d'organisation.....	17
A. Élection du Bureau	17
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	17
C. Adoption du rapport de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	17
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.....	18
II. Participation	19

Introduction

Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a tenu sa troisième session au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 6 novembre 2019. Le Président du Conseil du commerce et du développement a ouvert la session.

I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

A. Financement du développement : Coopération internationale pour le développement et problèmes systémiques connexes

Recommandations concertées

Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement,

Rappelant la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », en date du 25 septembre 2015,

Rappelant aussi les résolutions de l'Assemblée générale 68/204, 68/279, 69/208, 70/192 et 71/217 sur le suivi et la mise en œuvre des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement, et la résolution 70/299 sur le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial,

Réaffirmant les dispositions de la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, en date du 27 juillet 2015, sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires, s'agissant notamment des changements climatiques et des défis mondiaux connexes,

Rappelant le Maafikiano de Nairobi (TD/519/Add.2) par lequel les États membres ont réaffirmé leur volonté de renforcer le rôle de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans le financement du développement et la mise en œuvre du Programme 2030, en sa qualité d'organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable,

Rappelant également l'alinéa r) du paragraphe 100 du Maafikiano de Nairobi, dans lequel est demandée la création d'un Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement,

Rappelant en outre l'importance du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et, le cas échéant, de l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, tout en réaffirmant qu'il importe de soutenir l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (Programme d'action de Vienne) et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa),

Prenant acte des contributions écrites et orales des participants qui ont enrichi le débat au cours de sa troisième session (TD/B/EFD/3/3), et prenant note de la documentation établie par le secrétariat de la CNUCED pour la troisième session,

1. *Reconnaît* l'importance des travaux de la CNUCED sur le financement du développement et la pertinence de la contribution de l'organisation au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement ;

2. *Note avec préoccupation* que, près de quatre ans après la mise en œuvre du Programme 2030, le déficit de financement à combler pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 reste très conséquent dans les pays en développement, ce qui nécessite une mobilisation de ressources financières plus forte et plus efficace, notamment par la coopération internationale pour le développement et grâce au rôle important que jouent les sources internationales de financement public et privé en complément des efforts déployés à l'échelle nationale ;

3. *Reconnaît* la nécessité de renforcer la coordination internationale pour ce qui concerne la cohérence des politiques afin d'améliorer la stabilité financière et macroéconomique mondiale ; à cet égard, il est essentiel de poursuivre les efforts visant à résoudre les problèmes systémiques mondiaux afin de réformer et de renforcer le système financier international ;

4. *Réaffirme* que la coopération internationale pour le développement devrait être conforme aux principes de l'appropriation nationale, de l'alignement sur les stratégies et systèmes nationaux de développement, de l'harmonisation des activités des donateurs, de la gestion axée sur les résultats en matière de développement et de la responsabilité mutuelle ;

5. *Réaffirme* que les pays doivent appuyer le multilatéralisme et éviter toute forme d'unilatéralisme qui nuise encore davantage aux perspectives générales de croissance et, à cet égard, leur demande instamment d'éviter de prendre des mesures coercitives unilatérales, notamment des sanctions illégales, qui constituent un obstacle au développement, en particulier pour les pays en développement, compte tenu des résolutions de l'Assemblée générale, notamment de la résolution 58/198 du 23 décembre 2003, et du rapport du 12 août 2005 portant la cote A/60/226 qui a été soumis à l'Assemblée sur cette question ;

6. *Note avec préoccupation* la tendance négative du transfert net de ressources financières vers les pays en développement et demande que les réformes d'orientation nécessaires soient engagées pour inverser cette tendance ;

7. *Souligne* qu'il importe de renforcer les institutions nationales, régionales et multinationales de financement du développement, en tenant compte des intérêts de tous leurs pays membres, et de soutenir les mesures visant à renforcer les moyens financiers et la capacité de prêt des banques de développement et des institutions de financement ;

8. *Reconnaît* que les pays à revenu intermédiaire connaissent encore de grandes difficultés pour atteindre les objectifs de développement durable, souligne que l'aide publique au développement et les autres sources de financement concessionnel sont toujours importantes pour ces pays et, en ce sens, réaffirme la nécessité de faire en sorte que les besoins divers et propres à chaque pays à revenu intermédiaire en matière de développement soient dûment pris en compte et traités ;

9. *Invite* les acteurs concernés à inscrire, entre autres choses, la vulnérabilité environnementale et économique au rang des critères pertinents lorsqu'ils déterminent l'admissibilité à leur aide publique au développement et à leurs prêts concessionnels ;

10. *Note avec préoccupation* qu'en 2018, l'aide publique au développement nette provenant des pays membres du Comité d'aide au développement ne représentait en moyenne que 0,38 % du revenu national brut et que l'aide publique au développement bilatérale nette des membres du Comité d'aide au développement en faveur des pays les moins avancés et de l'Afrique a diminué respectivement de 2,7 % et de 4 %, et s'inquiète en outre du fait que les sorties de fonds illicites d'Afrique ont été estimées comme

équivalant à la totalité de l'aide publique au développement reçue par ce continent entre 1970 et 2008 ;

11. *Réaffirme* qu'il demeure crucial que tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement soient honorés ; les pays qui fournissent une telle aide ont réaffirmé leurs engagements respectifs en la matière, dont celui pris par de nombreux pays développés d'atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement et 0,15 à 0,20 % de ce montant aux pays les moins avancés, et exhorte tous les autres pays à redoubler d'efforts pour accroître leur aide publique au développement et à prendre des mesures concrètes supplémentaires pour atteindre leurs objectifs en la matière ;

12. *Reconnaît* que le financement mixte fait partie de la boîte à outils disponible pour financer la réalisation des objectifs de développement durable, compte dûment tenu de ses limites et des risques liés à sa mise en œuvre ;

13. *Souligne* la nécessité de comprendre non seulement les volumes de financement mixte mobilisés et les régions et secteurs qui en bénéficient, mais aussi la manière dont ces modalités s'appliquent et, plus généralement, celle dont l'architecture du financement du développement évolue et soutient les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, pour qu'ils atteignent les objectifs de développement durable et veillent à ce que personne ne soit laissé pour compte ;

14. *Demande* à la CNUCED de mesurer les effets qu'ont sur les pays en développement les différentes modalités de financement du développement, y compris le financement mixte, aux niveaux régional et national, en tenant compte des travaux réalisés par d'autres organisations, afin que cette analyse puisse servir de base à la planification et à l'élaboration des politiques ;

15. *Souligne* l'importance d'intensifier les efforts mondiaux, sous la conduite des pays développés, pour mobiliser des moyens de financer la lutte contre les changements climatiques à partir d'une grande variété de sources, d'instruments et de filières, lesquels ne suffisent toujours pas à répondre aux besoins identifiés des pays en développement ;

16. *Souligne* la nécessité de se doter de méthodes transparentes d'établissement de rapports sur le financement dans le domaine du climat et se félicite des travaux importants réalisés à cet égard au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

17. *Est conscient* des contributions aux ressources de base apportées par le Fonds vert pour le climat depuis sa création, et réaffirme qu'il importe de continuer de soutenir les efforts visant à combler les lacunes qui subsistent dans les moyens dont disposent les pays en développement pour accéder aux fonds pour le climat et à les gérer ;

18. *Réitère* la nécessité de prendre en compte les incidences des changements climatiques et les vulnérabilités des petits États insulaires en développement en matière d'environnement et d'endettement, qui constituent de sérieux obstacles au développement durable de ces pays, et réaffirme que la communauté internationale doit élargir son approche à court terme pour tenir compte des problèmes de viabilité de la dette à long terme ;

19. *Encourage* la CNUCED à continuer de participer au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et à la mise en œuvre du Programme 2030 ;

20. *Reconnaît* que la coopération Sud-Sud constitue un élément important de la coopération internationale pour le développement en ce qu'elle complète la coopération Nord-Sud sans s'y substituer, et, à cet égard, se félicite des résultats de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud ;

21. *Se félicite* des efforts déployés pour concevoir, renforcer et améliorer les plateformes de partage des connaissances afin d'échanger les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour le développement, afin de promouvoir une meilleure compréhension de cette coopération ;

22. *Encourage* la CNUCED à continuer d'intégrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans les politiques, cadres stratégiques et autres instruments de planification, y compris les indicateurs et méthodes appropriés, comme convenu par les organes directeurs, et à fournir un appui en vue de l'échange de bonnes pratiques sur des politiques et démarches innovantes parmi les pays en développement, tout en tenant compte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ;

23. *Souligne* que le partenariat pour le développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud devrait également être un moyen de mettre en commun des technologies de pointe, en particulier des technologies numériques, en tenant compte de l'appropriation par les pays ;

24. *Réaffirme* que, conformément au document TD/519/Add.2 de la CNUCED, aux résolutions 72/203, 69/313 et 63/303 de l'Assemblée générale et à la résolution 2011/39 du Conseil économique et social, et dans le cadre de la Conférence internationale sur le financement du développement et des sessions quadriennales de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement de la CNUCED a principalement pour mission de mobiliser des ressources financières de base à allouer dans les domaines d'intervention pour le développement durable indiqués aux sections A à C, E et F du chapitre II du Programme d'action d'Addis-Abeba, dans le cadre du mandat de la CNUCED et en limitant les chevauchements d'activités ;

25. *Rappelle* que l'Assemblée générale a demandé que le Groupe intergouvernemental d'experts présente les résultats de ses travaux, à titre de contribution régulière, au Forum sur le suivi du financement du développement (résolution 72/204 de l'Assemblée générale, par. 27) et, à cet égard, recommande que les recommandations concertées résultant des travaux du Groupe intergouvernemental d'experts soient régulièrement présentées, par l'intermédiaire du Conseil du commerce et du développement, au Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

*Séance plénière de clôture
6 novembre 2019*

B. Autres décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

Financement du développement : Coopération internationale pour le développement et problèmes systémiques connexes

1. À sa séance plénière de clôture, le 6 novembre 2019, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a adopté un ensemble de recommandations concertées afin de les soumettre au Conseil du commerce et du développement pour examen (voir chap. I, sect. A).

2. Le projet de recommandations concertées a été présenté par le Vice-Président-Rapporteur de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement qui a indiqué que ces recommandations représentaient le meilleur accord possible résultant de plusieurs cycles de consultations approfondies et de négociations ouvertes et détaillées, et qu'elles cadraient avec les questions examinées à la session en cours du Groupe intergouvernemental d'experts. Le représentant d'un groupe régional a fait part de la préoccupation de son groupe quant au fait que, selon lui, les experts techniques participant à la session n'avaient pas été assez nombreux et que tous les intervenants avaient été choisis de manière unilatérale, ce qui avait contribué à la politisation des discussions ainsi que des négociations. Il a affirmé que certains projets de recommandations concertées ne semblaient pas résulter de contributions d'experts mais des travaux d'autres instances des Nations Unies. Le groupe régional ne souhaitait donc pas qu'il soit considéré qu'il avait pris part à l'adoption des

recommandations concertées¹. Un autre groupe régional et quelques délégations ont dit qu'une participation plus importante des experts serait souhaitable, les contributions de fond de ces derniers servant à rédiger les projets de documents et la négociation du texte final étant laissée aux diplomates. En outre, le nombre d'experts venus des capitales présents dans la salle, en particulier ceux représentant les pays les moins avancés, avait été déterminé par les ressources financières disponibles, qui avaient manqué pour la session de 2019. Il importait donc d'augmenter les ressources allouées au Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement comme le demandaient les États membres.

Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

3. Toujours à sa séance plénière de clôture, ne disposant pas du temps nécessaire pour examiner pleinement le point de l'ordre du jour, le Groupe intergouvernemental d'experts a décidé d'annexer au rapport sur sa troisième session le thème et les questions d'orientation proposés ci-après pour l'ordre du jour provisoire de sa quatrième session (annexe D), tels qu'ils figuraient dans le document officiel distribué en séance, permettant ainsi aux États membres de les examiner plus avant, en vue de leur approbation à la prochaine réunion directive du Conseil du commerce et du développement.

II. Résumé établi par le Président

Financement du développement : Coopération internationale pour le développement et problèmes systémiques connexes

(Point 3 de l'ordre du jour)

4. Au titre de ce point, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a organisé cinq réunions-débats, dont il s'est inspiré pour établir les recommandations concertées (voir chap. I, sect. A ci-dessus).

Séance plénière d'ouverture ; la coopération internationale pour le développement et le financement du développement – situation actuelle et défis à venir

5. Des représentants du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et du secrétariat de la CNUCED ont présenté ce point de l'ordre du jour.

6. Le Directeur du Bureau du financement du développement durable du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU s'est félicité de l'accent thématique mis sur la coopération internationale pour le développement à la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement de la CNUCED². Le ralentissement de l'économie mondiale, l'augmentation des problèmes de la dette et les tensions commerciales faisaient que la coopération internationale pour le développement avait pris plus d'importance que jamais. Exprimant sa préoccupation face à la diminution de l'aide publique au développement (APD), l'intervenant a brièvement exposé les grandes priorités dans le domaine de la coopération internationale pour le développement du point de vue du Département.

7. Comme l'avaient montré des recherches récentes menées par la CNUCED, le Fonds monétaire international et d'autres organismes, le déficit de financement à combler pour atteindre les objectifs de développement durable était trop important pour que les pays en développement puissent le réduire seuls, ce qui rendait d'autant plus indispensables les maigres financements publics et l'APD et exigeait que l'on redouble d'efforts pour en améliorer la qualité, l'impact et l'efficacité. La première priorité consistait donc à renforcer l'APD. La deuxième était de soutenir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, afin que les pays en développement puissent apprendre les uns des autres, notamment par

¹ À la suite de la déclaration du représentant, tous les membres du groupe régional se sont retirés de la salle de conférence.

² Par visioconférence.

des modalités de coopération technique autres que financières. Troisièmement, il fallait que l'accès à des sources de financement concessionnel soit également jugé fondamental pour que les pays les moins avancés qui restaient malgré tout très vulnérables puissent être reclassés. Certes, l'accès exceptionnel des petits États insulaires en développement à l'Association internationale de développement et les recherches menées par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement visant à identifier les lacunes que les pays devaient combler pour sortir de la catégorie des PMA étaient encourageants, une analyse plus approfondie s'imposait à cet égard. Enfin, il convenait de moduler l'utilisation qui était faite des fonds publics pour dégager les ressources financières supplémentaires nécessaires pour résoudre les problèmes au bon moment. Si le financement privé était essentiel, il n'était pas la panacée. Le financement mixte, qui utilisait les faibles ressources publiques disponibles pour obtenir des financements privés, était le mieux adapté aux projets dont les rendements financiers permettaient de rembourser les partenaires privés. L'appropriation par les pays, le recours aux capacités locales, une conception de projet appropriée et l'additionnalité du développement étaient essentiels pour assurer l'efficacité et l'efficience du financement mixte. L'intervenant a souligné la pertinence des résultats obtenus par le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement pour l'établissement du rapport sur le financement du développement durable de 2020 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, et les travaux menés par le Département des affaires économiques et sociales à l'appui du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et du Forum pour la coopération en matière de développement.

8. Présentant la note d'information établie pour la session, le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED a noté que la coopération internationale pour le développement faisait partie intégrante du Programme d'action d'Addis-Abeba et a rappelé aux participants les initiatives novatrices de la CNUCED à cet égard. Se référant à la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement tenue en 1968, il a souligné qu'initialement il avait été demandé de transférer chaque année des ressources équivalent à 1 % du produit national brut du Nord vers le Sud, objectif qui, à l'issue de négociations, avait été ensuite ramené à 0,7 % du revenu national brut (RNB) pour l'APD. L'objectif initial de transfert de ressources s'inscrivait dans une compréhension plus large des objectifs de croissance et de la nécessité de trouver une voie de croissance autonome pour les pays en développement. La gouvernance de l'aide était liée à la gouvernance du système financier international, en particulier aux droits de tirage spéciaux, afin de garantir la création de liquidités suffisantes pour une économie mondiale en pleine croissance, et à la planification à long terme d'un financement adéquat du développement. Comme le commerce, l'aide était autrefois considérée comme un moyen d'atteindre une fin (le développement) s'inscrivant dans des discussions plus vastes sur les transferts nets de ressources, et non comme une démarche caritative ou une récompense pour bonne conduite. Enfin, l'aide était également clairement définie comme un bien public à but non lucratif qui n'était pas au service du financement privé.

9. À bien des égards, le recul actuel du multilatéralisme avait peut-être commencé avec l'APD, lorsque le scepticisme à l'égard de l'APD et la lassitude des donateurs occupaient le devant de la scène, une tendance qui n'avait été que partiellement contrebalancée par l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement durable. L'intervenant a souligné que cette tendance devait être enrayerée si l'on voulait que l'aide retrouve un rôle plus central dans le financement du développement. Les recherches menées par diverses organisations, qui avaient fourni des indices sérieux de l'écart existant entre des ambitions louables en matière d'aide et de financement du développement et leur réalisation effective, ne faisaient que renforcer cette nécessité.

10. En ce qui concernait l'APD, les préoccupations portaient actuellement sur l'évolution de sa composition en faveur des prêts plutôt que des dons, les questions de mesure et de double comptage de certaines aides, le risque de dilution de l'aide au développement de base et l'alignement sur les budgets et les priorités nationaux. Si le financement mixte pouvait être considéré comme une réponse légitime à l'insuffisance de l'aide constatée, l'incertitude demeurait quant à la capacité des instruments de financement mixte à mobiliser les « milliers de milliards plutôt que les milliards » nécessaires pour

atteindre les objectifs de développement durable et garantir que les fonds collectés par le biais de ces instruments soient acheminés là où ils auraient le plus grand impact sur le développement. Le financement mixte reposait sur le fait que les objectifs de développement pouvaient être convertis en une catégorie d'actifs qui attirerait des financements privés en utilisant des fonds publics pour réduire les risques inhérents à cette modalité. Cela, en conséquence, suscitait des inquiétudes, étant donné l'expérience que l'on avait eue récemment du rôle joué par des instruments de financement similaires dans le déclenchement de la crise financière mondiale.

11. Lors de la première réunion-débat sur la situation actuelle de la coopération internationale pour le développement, certains intervenants ont fait observer que si une poignée de pays donateurs atteignaient l'objectif convenu au niveau international de 0,7 % du RNB pour l'APD, d'autres devraient être encouragés à respecter leurs engagements en suspens et à faire en sorte que l'APD, en tant que source essentielle de financement du développement, puisse réaliser l'ambition transformatrice du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Certains intervenants ont déclaré que le recul actuel du multilatéralisme était une préoccupation à laquelle la communauté internationale devait répondre, plus particulièrement en raison du vaste déficit de financement à combler pour atteindre les objectifs de développement durable. Un intervenant a fait remarquer que, dans le même temps, les objectifs de développement durable et le Programme 2030 offraient une occasion unique de raviver l'enthousiasme des donateurs et des bénéficiaires de l'APD et de surmonter le scepticisme latent et les engagements non tenus. Un programme d'APD sérieux et revitalisé, ce devait être un programme dans lequel les pays bénéficiaires assumaient le rôle de chef de file. Actuellement, les principes de l'efficacité de l'aide étaient davantage pris en compte que l'alignement de l'aide sur les stratégies de développement nationales et les besoins en matière de renforcement des capacités, et il serait bon que l'on en revienne à la pratique consistant à affecter davantage d'APD au soutien budgétaire et moins au financement de projets.

12. Certains intervenants ont fait remarquer que les flux d'APD devaient être considérés dans la perspective plus générale du système financier international dans son ensemble et dans le contexte d'un environnement financier fragile et d'une croissance mondiale atone. Ils ont mis en évidence les transferts nets de ressources en cours des pays en développement vers les pays développés (la différence entre les entrées nettes de capitaux et les paiements nets de revenus aux détenteurs de capitaux étrangers, y compris les variations nettes des réserves internationales) ; ces flux dépassaient les apports d'APD. Un intervenant a déclaré que les sorties négatives étaient pires encore lorsque les flux financiers illicites, calculés selon des estimations différentes, étaient également pris en compte. Certains intervenants ont déclaré que des efforts concertés tendant à renforcer la coopération fiscale internationale pourraient apporter une solution. Le renforcement du rôle des institutions de financement du développement, telles que les banques de développement régionales et nationales, dans le but d'accroître le financement public du développement, pourrait améliorer leurs capacités de prêt et remédier aux fragilités.

13. Un intervenant a déclaré que, si le financement mixte pouvait également être un mécanisme qui contribuait à accroître les flux financiers vers les pays en développement, à hauteur de 26 à 81 milliards de dollars par an, il n'était pas suffisant pour combler le déficit de financement du développement et des objectifs de développement durable. Tout comme l'animateur de la réunion-débat, l'intervenant a dit que moins de 6 % des flux de financement mixte mesurés entre 2012 et 2017 avaient bénéficié aux pays les moins avancés. Les fournisseurs de financement mixte devaient engager le dialogue avec les pays hôtes au niveau stratégique, afin de s'assurer que les priorités de leurs portefeuilles de projets s'alignent sur les priorités nationales, en respectant le principe de l'appropriation et de la direction par le pays. Il convenait donc d'étudier de près la structure et l'utilisation qui convenaient le mieux aux instruments de financement mixte pour faire en sorte que les projets faisant intervenir ce type de financement, y compris les partenariats public-privé, répartissent les risques et les bénéfices équitablement, prévoient des mécanismes clairs de responsabilisation et respectent les normes sociales et environnementales.

14. Certains intervenants ont soulevé la question du financement de l'action climatique. Ils ont rappelé que les pays en développement avaient tendance à être les plus grands

perdants des changements climatiques, bien qu'ils ne soient pas ceux qui produisent le plus de pollution ou d'émissions. Ainsi, l'additionnalité du financement de l'action climatique et l'aide au renforcement de la résilience nationale dans les pays en développement étaient primordiales, et le financement des mesures de lutte contre les changements climatiques au profit des pays en développement devrait être sensiblement augmenté. Un autre intervenant a dit que le Fonds vert pour le climat était le bienvenu et qu'il était considéré comme un véhicule financier prometteur pour les pays en développement, bien que des réserves aient été exprimées quant au fait qu'il fallait remplir certaines conditions pour en bénéficier. Des institutions de financement du développement renforcées à l'échelle nationale et régionale pourraient contribuer au financement de la lutte contre les changements climatiques.

15. Certains intervenants et l'animateur ont souligné les problèmes particuliers auxquels étaient confrontés les pays en développement à revenu intermédiaire pour parvenir à un développement durable, également mentionnés expressément dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Les critères d'admissibilité retenus pour obtenir un financement concessionnel devaient être réexaminés. Dans le cas des petits États insulaires en développement et d'autres pays en développement écologiquement vulnérables, il était urgent d'examiner l'accès aux sources de financement concessionnel.

Déclarations générales et observations des États membres

16. Les représentants de nombreux groupes régionaux et certaines délégations ont souligné la nécessité d'atteindre la totalité de l'objectif de 0,7 % pour l'APD, et le rôle de l'APD comme source de financement essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable. Plusieurs experts des États membres ont évoqué le déficit de financement annuel moyen estimé par la CNUCED pour atteindre les principaux objectifs de développement durable, soit environ 2 500 milliards de dollars par an pour la période 2015-2030. Alors que l'APD nette avait augmenté régulièrement en termes nominaux au cours de la décennie précédente, elle avait de nouveau diminué depuis 2016, l'APD bilatérale nette fournie par les membres du Comité d'aide au développement en faveur des pays les moins avancés ayant diminué de 2,7 % en 2018 et les flux moyens d'APD des membres du Comité d'aide au développement n'atteignant que 0,31 % de leur RNB en 2018. Un groupe régional a proposé que les plans de financement et les projets de budget nationaux servent de guide aux discussions sur les priorités en matière d'aide entre les donateurs et les bénéficiaires et qu'une attention particulière soit accordée au soutien des cadres financiers intégrés élaborés par les pays bénéficiaires.

17. Une délégation a souligné la nécessité de considérer les flux d'APD de manière plus générale dans le contexte des rouages du système financier international, afin de contribuer à assurer une plus grande stabilité financière et à atténuer la volatilité des flux de capitaux. De nombreuses délégations ont exprimé leurs préoccupations, d'une manière générale, quant au rôle destructeur joué par le recours de plus en plus fréquent à des mesures unilatérales et coercitives pour le multilatéralisme et, en particulier, pour les perspectives de développement des pays concernés et leur capacité à accéder aux financements essentiels.

18. Un groupe régional et certaines délégations ont souligné que l'alignement de l'APD, des financements concessionnels et du financement mixte sur les priorités et les stratégies nationales et l'appropriation et la direction par les pays étaient essentiels. Certaines délégations ont exprimé leur déception et leur inquiétude concernant les montants limités et insuffisants levés au moyen des instruments de financement mixte. Ils ont soulevé la question du maigre bilan des partenariats public-privé dans la plupart des pays les moins avancés, qui nécessitaient donc un dialogue plus étroit avec les pays hôtes au niveau stratégique. Un groupe régional a suggéré que les mécanismes de financement mixte soient étudiés plus avant. Un autre groupe régional a noté que les flux de financement de l'action climatique restaient en deçà de l'engagement pris par les pays développés de mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 à partir de diverses sources de financement. Plusieurs experts des États membres ont souligné que les pays en développement n'étaient pas exposés de la même façon à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes écologiques, étant donné la part que prenaient ces pays dans la genèse de ces situations, et ont demandé que des mesures urgentes soient prises pour renforcer la résilience nationale et augmenter sensiblement les secours en cas de

catastrophe et l'aide à la reconstruction dans ces pays. Une autre délégation a rappelé aux participants le principe convenu de responsabilités partagées mais différenciées.

19. Certains experts d'États membres ont en outre souligné la nécessité de prendre systématiquement en compte les défis structurels auxquels se heurtaient les pays en développement à revenu intermédiaire dans les discussions sur les mécanismes de financement concessionnel, de réexaminer et d'élargir les critères d'admissibilité existants et de renforcer les institutions nationales, régionales et multilatérales de financement du développement, en vue de renforcer la part que prenaient les initiatives publiques dans l'accroissement du financement du développement. Plusieurs groupes régionaux et une délégation ont souligné que la coopération Sud-Sud était un élément prometteur et important pour atteindre les objectifs du programme 2030, complétant mais ne remplaçant jamais la coopération Nord-Sud pour le développement.

Aide publique au développement : réforme et options possibles

20. Au cours de la deuxième réunion-débat, les quatre intervenants se sont accordés sur l'importance vitale de l'APD pour les pays en développement, même ceux qui venaient d'être reclassés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, bien que les flux d'APD soient restés inférieurs à l'objectif de 0,7 % du RNB fixé en 1970 par les pays du Comité d'aide au développement. Certains intervenants ont fait remarquer que régulièrement, 25 environ des 30 pays du Comité d'aide au développement n'atteignaient pas l'objectif fixé. Pour les pays les moins avancés, l'APD restait la source la plus importante de financement du développement, tant en volume que du point de la stabilité. Pour tous les autres pays en développement, l'APD restait une source importante de financement pour répondre à des besoins persistants et croissants en matière de développement. Les intervenants ont également souligné que l'APD était efficace pour ce qui était d'obtenir des résultats en matière de développement.

21. Un intervenant a noté que le financement du développement s'était étendu pour englober systématiquement la mobilisation des ressources nationales, l'investissement étranger direct/le financement privé, le financement mixte, les envois de fonds et autres apports du secteur public, mais que cela posait des problèmes de transparence et d'alignement concernant l'utilisation des ressources publiques, privées, nationales et extérieures. Tous les intervenants ont souligné la nécessité d'aligner l'APD et les ressources pour le développement sur les priorités et stratégies nationales et sur la réalisation des objectifs de développement durable.

22. Un intervenant a suggéré d'ouvrir les contrats des donateurs aux entreprises des pays partenaires (bénéficiaires) afin de contribuer à ce que l'APD ait un meilleur impact sur le développement, en l'orientant vers le développement économique, la croissance sectorielle et les effets d'entraînement connexes. L'APD était souvent liée de manière informelle. En 2016, alors que 16 % de l'APD était déclarée comme étant liée, cette même année, plus de la moitié des contrats d'APD étaient attribués à des entreprises de pays donateurs, ce qui laissait supposer un niveau plus élevé d'aide liée. Le fait d'ouvrir les procédures de passation de marchés au titre de l'APD aux entreprises des pays bénéficiaires pouvait permettre de créer des chaînes d'approvisionnement locales pour les biens essentiels, tels que les denrées alimentaires et les médicaments, et pourrait encourager la croissance économique locale et l'augmentation de la productivité des petites et moyennes entreprises locales.

23. Un autre intervenant a déclaré que de nouveaux cadres institutionnels et comptables étaient en cours d'élaboration pour l'APD, en particulier celui relatif au soutien officiel total au développement durable, tandis qu'un autre intervenant a noté que les défaillances du système existant n'avaient pas encore été suffisamment prises en compte et que la transparence, la responsabilité et l'engagement en faveur de l'environnement et des droits de l'homme restaient une source de préoccupation. Un autre intervenant a fait observer que des orientations concernant l'utilisation et la définition du financement mixte étaient en cours d'élaboration. Plusieurs intervenants ont déclaré que, si le financement mixte apparaissait comme un mécanisme permettant de combler les lacunes dans le financement des objectifs de développement durable, on craignait fort que l'APD ne soit détournée vers le secteur privé pour réduire les risques d'investissements qui risquaient de ne pas produire

de résultats en matière de développement. Les pays à revenu plus élevé absorbaient la plus grande part du financement mixte, tandis que les pays les moins avancés et les États fragiles en étaient largement exclus.

24. Certains intervenants ont demandé que l'on opte pour une approche plus prudente et plus factuelle du financement mixte, un autre intervenant a donné à entendre que cette approche revêtait une importance particulière dans les pays les moins avancés, où les contraintes en termes d'investissement étaient particulièrement difficiles à surmonter et où il était toujours indispensable d'accroître la marge de manœuvre budgétaire pour l'investissement public. Un intervenant a déclaré qu'il était nécessaire d'examiner plus particulièrement les effets du financement mixte sur la dette et l'essor des partenariats public-privé. Des directives et des garanties plus rigoureuses et plus contraignantes étaient nécessaires pour atténuer les risques et les coûts d'opportunité liés à l'utilisation de l'APD pour des projets de financement mixte. L'intervenant s'est montré prudent quant à la mesure dans laquelle les techniques de réduction du risque pouvaient profiter aux États fragiles qui étaient confrontés à des problèmes systémiques plus vastes tels que les conflits, les changements climatiques et l'extrême pauvreté.

25. Un intervenant a souligné la nécessité d'examiner l'APD et le financement du développement dans le contexte de considérations globales telles que les conflits à l'intérieur des pays et entre eux, les pandémies, les catastrophes climatiques, la durabilité environnementale et les flux financiers illicites. Un autre intervenant a indiqué qu'il ne fallait pas seulement trouver des solutions techniques innovantes mais aussi des solutions systémiques dans le cadre unique de l'Organisation des Nations Unies et de son mandat. Il fallait se féliciter à cet égard des récents travaux de la CNUCED sur la nouvelle donne écologique mondiale.

26. Concernant la définition des financements novateurs, un intervenant a indiqué qu'il fallait se souvenir de la définition initiale figurant dans la Déclaration de Doha de 2008, à savoir « un financement qui représente des sources de financement nouvelles et additionnelles destinées à compléter et non remplacer les sources publiques traditionnelles ». De nouvelles sources de financement public étaient également nécessaires pour fournir les ressources additionnelles indispensables au développement. Un autre intervenant a proposé d'envisager la création d'un fonds de développement pour les objectifs de développement durable, financé au moins en partie par les contributions non versées au titre de l'APD et selon les orientations mentionnées dans le *Rapport sur le commerce et le développement 2019* de la CNUCED. Il a fait remarquer que la perte cumulée d'APD était importante tant en termes de volume que d'impact, et qu'il était temps, puisque les pays en développement avaient acquis des capacités considérables, si l'on comparait avec leur pratique plusieurs décennies en arrière, en termes d'articulation et de gestion de leurs propres programmes de développement dans le contexte des objectifs de développement durable. Le déficit des contributions d'APD aux pays les moins avancés était d'environ 184 milliards de dollars par an. L'intervenant a souligné la nécessité de durcir la réglementation financière, car dans de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique, les sorties financières illicites dépassaient le montant des flux d'APD.

27. Une délégation a demandé comment les pays du Comité d'aide au développement pouvaient être tenus responsables du respect de leurs engagements en matière d'APD. Un intervenant a répondu qu'il fallait encourager l'utilisation de données et d'éléments de preuve permettant de suivre les effets des fonds de l'APD et les résultats qu'ils permettaient d'obtenir. Une autre délégation s'est dite préoccupée par la baisse de l'APD destinée aux pays les moins avancés, soulignant la nécessité d'aligner l'APD sur les priorités nationales. En outre, les pays les moins avancés avaient besoin d'un soutien supplémentaire pour sortir de leur catégorie et travailler à la réalisation des objectifs de développement durable.

Le financement mixte – des prévisions tempérées par des formules classiques

28. Au cours de la réunion-débat, certains intervenants ont précisé que le financement mixte n'avait pas de définition uniforme mais pouvait être considéré comme l'utilisation stratégique du financement du développement pour la mobilisation de fonds supplémentaires en faveur du développement durable dans les pays en développement. Un

autre intervenant a ajouté que le financement mixte consistait à mélanger les financements publics (concessionnels ou non) et les financements privés, l'APD servant parfois de levier aux financements privés. Tous les intervenants ont estimé que les prétentions pouvaient être excessives concernant le financement mixte.

29. Un intervenant a souligné le rôle du financement mixte comme moyen d'attirer le secteur privé et a préconisé en conséquence des révisions et des améliorations mineures afin que des résultats puissent être obtenus en matière de développement. Plusieurs autres intervenants ont fait remarquer que jusqu'à présent, le financement mixte avait le plus souvent pris la forme de subventions classiques, avec des rendements élevés pour le secteur privé pour des projets pouvant bénéficier de concours bancaires dans les pays à revenu intermédiaire, et ils ont proposé de revoir le système en profondeur.

30. Tous les intervenants se sont inquiétés du fait que les pays les moins avancés recevaient très peu de financements mixtes, bien au-delà de 90 % de ces fonds étant dirigés vers les pays à revenu intermédiaire. Certains intervenants ont noté que le financement mixte devenait plus efficace et que l'on assistait progressivement à une meilleure utilisation des structures et des marchés. Ce mécanisme se développait depuis 2008, avec près de 200 véhicules de financement mixte lancés à ce jour. Dans ce contexte, un groupe régional a dit qu'il expérimentait le financement mixte depuis 2007 et que les ressources qu'il fournissait dans ce cadre aux pays les moins avancés pouvaient atteindre 25 % du total. Bien que cette formule ne puisse pas combler le déficit de financement, elle jouait son rôle, surtout si elle convenait à l'échelle locale et était complétée par d'autres outils.

31. Certains intervenants ont fait remarquer que des niveaux croissants de financement mixte entraînaient une hausse du coût d'opportunité de l'utilisation de l'APD à ce titre, dans la mesure où ils subventionnaient de fait le secteur privé sans qu'il y ait une transparence suffisante sur le rapport coûts-avantages de ces subventions. Si l'APD était utilisée pour le financement mixte, cela pourrait nuire à la crédibilité du financement du développement dans les cas où la mobilisation réelle se révélait être moins importante que prévu. Un autre intervenant a déclaré que le recours aux outils de titrisation pour accroître le financement mixte devrait être traité avec prudence, étant donné le rôle de la titrisation dans la crise de la dette en Amérique latine dans les années 1980 et la crise des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis d'Amérique en 2008. Dans les deux cas, la fragilité des structures titrisées a conduit à un effondrement financier. Certains intervenants et certaines délégations ont soulevé des questions sur les liens entre l'utilisation du financement mixte et son impact sur l'endettement des pays en développement. Un autre intervenant a également indiqué que l'utilisation de la titrisation pour augmenter le financement mixte créait un échelon supérieur de réclamants qui étaient les premiers à en bénéficier. Lorsque les créances arrivaient à échéance, cela pouvait dépouiller les pays en développement des avoirs qui faisaient leur richesse et générer de l'austérité.

32. Un intervenant a alerté les autres participants sur le fait que l'accent mis par le financement mixte sur la bancabilité tendait à mal orienter les priorités, car le financement mixte impliquait une réaffectation des rares ressources publiques internationales vers un groupe concentré d'acteurs du secteur privé. Certains intervenants ont déclaré que le rapport coûts-avantages de l'adoption de cette politique n'était pas clair, étant donné que l'on ne disposait pas d'informations concernant la nature de la subvention et son effet de levier. Un intervenant a déclaré que l'utilisation des finances publiques (concessionnelles ou non) à la place de subventions montrait que pour chaque dollar provenant de fonds publics, 0,75 dollar seulement était mobilisé, en moyenne, auprès du secteur financier privé. Certains intervenants ont fait remarquer que même si le financement mobilisé ne pouvait peut-être pas être obtenu autrement, ce type de ratio de levier était en deçà des attentes.

33. Un intervenant a déclaré qu'en ce qui concernait l'impact du financement mixte, on pouvait observer un effet positif sur la création d'emplois (par exemple, en 2017, ce type de financement avait soutenu jusqu'à 5,4 millions d'emplois), mais l'on ne savait pas clairement qui occupait ces postes, pour combien de temps et quelle était la qualité des emplois. Un autre intervenant a dit que si le financement mixte était associé à une amélioration de l'accès aux infrastructures, il n'était pas nécessairement plus abordable pour les citoyens ordinaires. Un autre intervenant a indiqué que si les subventions

provenaient des budgets sociaux de base, le financement mixte pourrait réduire l'accessibilité et la qualité des services de santé.

34. Certains participants ont recommandé que le financement mixte soit orienté vers les pays les moins avancés plutôt que vers les pays à revenu intermédiaire supérieur, tandis que d'autres ont dit que les solutions offertes par ce type de financement devaient faire intervenir des investissements plus petits, plus utiles et plus sensibles aux spécificités locales en monnaie locale. Un intervenant a suggéré que la mixité soit rationnée et limitée dans le temps, que sa valeur soit évaluée par les professionnels de l'investissement et utilisée dans les cas où cela pouvait être clairement justifié. Elle ne pouvait pas rentabiliser un projet peu rentable. Certains intervenants et un groupe régional ont déclaré que les prévisions de bénéfices du financement mixte devaient être tempérées. Un intervenant a déclaré que la majeure partie des secteurs et services sociaux pouvait et devait être financée par le secteur public. Certains intervenants ont déclaré qu'il fallait remédier au manque de transparence dans le secteur du financement mixte, y compris de la part des banques multilatérales de développement.

Protection de l'environnement et atténuation des changements climatiques – les défis de la coopération internationale pour le développement

35. Au cours de la réunion-débat, un intervenant a déclaré que la nature systémique des changements climatiques se faisait sentir dans le monde entier et qu'il fallait s'en occuper d'urgence. L'étude consacrée à l'économie des changements climatiques (« *The Economics of Climate Change. The Stern Review* ») et les travaux menés dans le cadre du projet de nouvelle économie climatique, ainsi que les forums de haut niveau, tels que les réunions du Forum économique mondial, du Groupe des Vingt et du Groupe des Sept, avaient marqué des étapes importantes en ce sens. Certains intervenants ont fait remarquer que si l'on ne luttait pas contre les changements climatiques, la notion d'objectifs de développement durable serait annulée par la crise existentielle de la planète.

36. Tous les intervenants se sont concentrés sur les deux composantes du financement de l'action climatique, à savoir l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, et ont reconnu à titre prioritaire qu'il importait de les traiter conjointement. Un intervenant a déclaré que l'atténuation et l'adaptation étaient des objectifs jumeaux qui constituaient des conditions préalables à toute discussion ultérieure.

37. Certains intervenants ont indiqué que les fonds destinés à l'atténuation des changements climatiques avaient tendance à être dépensés dans le Nord, à être hébergés à l'étranger et acheminés vers le secteur privé, alors que les fonds destinés à l'adaptation aux changements climatiques avaient tendance à être dépensés dans le Sud et à être acheminés par l'intermédiaire du secteur public. Un intervenant a déclaré que c'était l'adaptation qui était jugée la plus préoccupante, car elle bénéficiait de moins de financements et la capacité des pays – en particulier des pays les moins avancés – à mobiliser des capitaux privés à cette fin était encore limitée. Si des capitaux privés devaient être mobilisés pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, on ne savait pas très bien dans quelle mesure on pouvait s'attendre à ce que ces derniers répondent à l'ampleur des défis environnementaux et climatiques et dégagent les taux de rendement escomptés ou remplissent d'autres conditions économiques favorables. À cet égard, il fallait de toute urgence mettre en place des cadres de politique macroéconomique concertés (pour remédier, par exemple, à l'inflation, à la volatilité des devises, aux vulnérabilités liées à l'endettement et à la cote de crédit) pour prendre le risque climatique en compte de façon plus systématique.

38. Certains intervenants ont noté que l'APD n'était pas suffisante pour faire face aux problèmes de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ce phénomène. Un intervenant a déclaré que de 20 à 25 % des contributions liées aux changements climatiques étaient comptabilisées comme APD officielle et non comme des ressources additionnelles. Un autre intervenant a dit que l'utilisation de l'APD dans des instruments de financement mixte était controversée et pouvait avoir pour effet de gaspiller les avantages dont bénéficiaient les pays, à savoir que l'argent public était utilisé pour subventionner des activités déjà rentables. Certains intervenants ont déclaré qu'il y avait peu de chances que le déficit de financement actuel de l'ordre du millier de milliards de dollars pour faire face au

désastre écologique se comble spontanément et qu'il faudrait pour cela une intervention juridique et réglementaire.

39. Un intervenant a recommandé l'utilisation des droits de tirage spéciaux liés à l'environnement et aux changements climatiques pour donner directement la priorité aux besoins existants, et d'un fonds de solidarité qui pourrait être reconstitué en partie par les engagements pris par les donateurs d'APD qui n'étaient pas honorés. Certains intervenants ont déclaré que la discussion sur la manière de financer une nouvelle donne écologique mondiale qui se trouvait dans le *Rapport sur le commerce et le développement 2019* de la CNUCED fournissait des propositions pertinentes, telles que la lutte contre les flux financiers illicites, la mise à profit des réformes de l'impôt sur les sociétés et l'utilisation plus systématique du contrôle des capitaux dans les pays en développement.

40. Plusieurs délégations ont souligné les problèmes d'inégalité entre les personnes les plus touchées par les changements climatiques, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et les responsables de la détérioration de l'environnement, principalement dans les économies avancées. Certaines délégations ont souligné l'incapacité d'un quelconque pays à faire face seul aux changements climatiques. Une autre délégation a souligné la nécessité de prendre en compte les défis régionaux et leurs spécificités et de promouvoir l'échange des meilleures pratiques et des recommandations politiques connexes, tandis qu'un autre encore a dit qu'il était important de prendre en compte le fait que les changements climatiques touchaient à la fois les pays en développement et les pays développés.

41. En réponse, un intervenant a souligné que les questions de responsabilité et d'indemnisation pour les pertes et préjudices liés au climat étaient très sensibles et relevaient de la justice climatique, en particulier pour les petits États insulaires en développement. Un autre intervenant a fait remarquer qu'aux niveaux actuels d'émissions de gaz à effet de serre, de vastes zones de la planète ne pourraient plus être assurées, y compris dans les économies avancées. Entre-temps, le mécanisme pour les pertes et préjudices élaboré dans le cadre de l'Accord de Paris n'avait pas encore progressé en termes d'établissement de mécanismes de responsabilité et d'indemnisation.

42. Concernant le rôle des contributions privées, un délégué a rappelé un récent mémorandum d'accord signé entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Banque de commerce et de développement d'Afrique orientale et australe, qui établissait un cadre de coopération par lequel les deux entités pourraient collaborer dans un certain nombre de domaines fondamentaux pour le programme environnemental mondial. Le rôle des banques, ainsi que celui de la coopération Sud-Sud, avaient été reconnus comme essentiels dans la lutte contre les changements climatiques.

Coopération Sud-Sud et financement du développement

43. Un intervenant a fait remarquer que les initiatives de coopération Sud-Sud avaient pris un nouvel élan avec la participation croissante des pays du Sud au commerce, à la production et aux investissements étrangers directs mondiaux. Deux grandes étapes avaient jalonné la trajectoire de la coopération Sud-Sud, à savoir le Plan d'action de Buenos Aires de 1978 pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement et la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud connue sous le nom de BAPA+40, en 2019. Alors que la première s'était concentrée sur la coopération technique, la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud avait mis l'accent sur les partenariats, et élaboré un programme de fond pour le renforcement des capacités productives et des chaînes de valeur régionales, la promotion des investissements dans les infrastructures stratégiques et l'exploitation des nouvelles technologies numériques au profit du développement. L'appel lancé dans le Programme 2030 en faveur de mécanismes internationaux visant à faciliter le financement du développement et la coopération Sud-Sud avait joué un rôle important à cet égard.

44. Un autre intervenant a déclaré que la coopération Sud-Sud était devenue un complément important de la coopération Nord-Sud, en particulier dans le domaine du financement du développement. Si la coopération Nord-Sud pouvait être considérée comme

un don, la coopération Sud-Sud pouvait être considérée comme un partage. Un autre intervenant a noté qu'en termes de flux financiers, la coopération Sud-Sud était encore relativement faible par rapport à l'APD mais qu'elle se développait rapidement. Les initiatives nationales et régionales étaient mises en avant par le biais des banques de développement nationales et régionales et d'autres mécanismes de financement. La coopération Sud-Sud recouvrait de nombreux domaines, son aire d'intervention ayant évolué des secteurs traditionnels, tels que les infrastructures, la santé et l'éducation, vers des secteurs frontières, tels que l'économie bleue et l'économie numérique. Le potentiel de la coopération Sud-Sud n'avait pas encore été pleinement exploité.

45. Un intervenant a fait remarquer que dans de nombreux pays, le système de gestion de la coopération Sud-Sud restait faible ou inexistant. Il fallait donc faire davantage pour renforcer les capacités institutionnelles, notamment par le développement d'écosystèmes nationaux. Plusieurs participants ont déclaré que la CNUCED devrait s'engager davantage dans la coopération Sud-Sud et poursuivre ses travaux dans ce domaine.

46. Un intervenant a déclaré que la Chine était un ardent promoteur de la coopération Sud-Sud fondée sur le principe de l'égalité des avantages. Le Gouvernement avait publié deux livres blancs, et le Président chinois avait hissé la coopération Sud-Sud à un nouveau niveau avec l'initiative « Une Ceinture et une Route ». La coopération Sud-Sud se fondait sur l'idée que le monde était un espace interconnecté où tous devaient se donner la main pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Initiative « Une Ceinture et une Route » était considérée comme essentielle pour le renforcement de l'interconnectivité et pour le commerce et l'investissement. L'initiative visait 152 pays et des organisations internationales du monde entier.

47. Un autre intervenant a déclaré que l'Inde avait récemment élargi ses accords de coopération bilatéraux et Sud-Sud, avec sept décennies d'interventions positives à son actif. Parmi les exemples récents, on pouvait citer le Sommet du Forum Inde-Afrique créé en 2008 et le Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement, une installation spécialisée créée en 2017 pour soutenir des projets liés aux objectifs de développement durable. Le fonds suivait les principes directeurs de la coopération Sud-Sud, y compris l'appropriation, le renforcement des capacités nationales et le fait de ne pas poser de conditions à l'octroi de l'aide.

48. Certaines délégations et un intervenant ont également fait remarquer que l'Algérie avait contribué à de grands projets d'infrastructures transfrontalières, notamment la Route transsaharienne reliant Alger à Lagos, le projet de dorsale transsaharienne à fibre optique et le gazoduc transsaharien reliant l'Algérie au Nigéria. Le pays l'avait fait en coopération avec des organisations internationales, dont la Banque africaine de développement, à laquelle l'Algérie contribuait beaucoup. Le Maroc avait également joué un grand rôle dans la coopération Sud-Sud, et en particulier dans la coopération triangulaire, en soulignant l'importance non seulement de la disponibilité des financements, mais aussi de la manière de dépenser les ressources efficacement.

49. Certaines délégations ont souligné la nécessité d'accroître la coopération dans le domaine de l'économie numérique afin de réduire la fracture numérique, ainsi que les rôles importants de la technologie et des mégadonnées. Une autre délégation a estimé que le Système global de préférences commerciales entre pays en développement devait être relancé. L'animateur a suggéré que le Système global de préférences commerciales élargisse son champ d'application pour inclure les flux d'investissement et le commerce des services.

50. Une intervenante a soulevé la question de l'utilisation du financement mixte dans le contexte de la coopération Sud-Sud. Notant que certains participants à la réunion reconnaissaient que le mécanisme de financement pouvait jouer un rôle important, elle a également déclaré que l'on s'inquiétait de ce que les Gouvernements finissent par prendre tous les risques et par devoir faire face à des passifs éventuels croissants.

51. Concernant les réformes de l'architecture financière internationale, une délégation a déclaré que la coopération Sud-Sud pouvait renforcer la position des pays en développement dans les discussions sur l'architecture financière internationale, mais que

cela ne se traduisait pas encore par un pouvoir accru des pays en développement en matière de prise de décisions.

52. En conclusion, l'animateur a déclaré que si la coopération Sud-Sud offrait une voie possible pour atteindre les objectifs de développement durable, de nombreux pays, en particulier les pays les moins avancés, restaient confrontés à la pauvreté, à la malnutrition, au chômage et à de graves manques dans leurs infrastructures et leurs capacités de production. Cela démontrait qu'il fallait de toute urgence intensifier le soutien au renforcement de la coopération Sud-Sud. Il était tout aussi essentiel de changer de mentalité afin que les citoyens du Sud cessent d'être considérés comme de simples bénéficiaires, deviennent des titulaires de droits et des acteurs clés du développement et soient pris en compte en tant que décideurs, planificateurs, exécutants, contrôleurs et évaluateurs de premier plan.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

53. À sa séance plénière d'ouverture, le 4 novembre 2019, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a élu M. Mani Prasad Bhattarai (Népal) Président et M. Pedro Luis Pedroso Cuesta (Cuba) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

54. À sa séance plénière d'ouverture également, le Groupe intergouvernemental d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/EFD/3/1. L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Financement du développement : Coopération internationale pour le développement et problèmes systémiques connexes.
4. Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
5. Adoption du rapport de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.

C. Adoption du rapport de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

(Point 5 de l'ordre du jour)

55. À sa séance plénière de clôture, le 6 novembre 2019, le Groupe intergouvernemental d'experts a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa troisième session après la clôture de celle-ci.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a décidé de renvoyer à la prochaine réunion directive du Conseil du commerce et du développement le thème et les questions d'orientation ci-après pour les inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quatrième session :

a) Thème :

Comment répondre aux questions systémiques – renforcer la cohérence et la concordance des politiques multilatérales en matière de financement, d'investissement, de commerce et de développement^a

b) Questions d'orientation :

i) Par quelles réformes institutionnelles et par quelles améliorations de la coordination et de la cohérence des politiques peut-on combler les vides en matière de réglementation et remédier aux incitations discordantes dans le système financier, de manière à accroître la stabilité financière au service du développement à long terme et de la prospérité économique mondiale ?

ii) Comment l'Organisation des Nations Unies peut-elle mieux aider à accroître le volume des ressources pour le développement et renforcer le filet de sécurité financier international ?

iii) Quels sont les instruments et mécanismes nationaux, régionaux et multilatéraux qui peuvent le mieux contribuer à réduire la volatilité excessive des prix des produits de base et à promouvoir un régime de commerce et d'investissement favorable au développement qui facilite la mobilisation des ressources financières nationales dans les pays en développement ?

iv) Comment élargir et amplifier la participation des pays en développement à la prise de décisions économiques et à l'établissement de normes au niveau international et mieux faire entendre leur voix ?

^a Domaine d'intervention F du Programme d'action d'Addis-Abeba (voir la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe, chap. II, sect. F).

Annexe II

Participation*

1. Les États membres ci-après de la CNUCED étaient représentés à la session :

Algérie	Malawi
Allemagne	Mali
Argentine	Maroc
Bahamas	Mauritanie
Barbade	Mexique
Bolivie (État plurinational de)	Myanmar
Chine	Namibie
Congo	Népal
Côte d'Ivoire	Niger
Cuba	Nigéria
Djibouti	Pakistan
Égypte	Panama
El Salvador	Pérou
Espagne	Philippines
État de Palestine	Qatar
Fédération de Russie	République arabe syrienne
Gabon	République démocratique du Congo
Gambie	République-Unie de Tanzanie
Guatemala	Sri Lanka
Inde	Soudan
Iran (République islamique d')	Togo
Iraq	Trinité-et-Tobago
Jamaïque	Tunisie
Jordanie	Turquie
Kenya	Yémen
Liban	Zambie
Madagascar	Zimbabwe
2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Centre Sud
 - États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 - Organisation de coopération et de développement économiques
 - Union africaine.
3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
 - Centre du commerce international
 - Université des Nations Unies
4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
 - Organisation mondiale du commerce
 - Union internationale des télécommunications.
5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Catégorie générale*
 - Third World Network.

* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EFD/3/INF.1.